

La bulle de la retraite

Je dois vous faire un aveu. Comme bien des gens (j'imagine) j'ai moi aussi été emporté par la folie boursière d'avant la crise financière.

Ce n'est pas que je voulais me frotter à ceux que je qualifie de riches insouciant, non... Je rêvais tout simplement à mes placements REER qui fructifiaient allègrement, je les voyais distancer les rendements « conservateurs » de ma caisse de retraite. Je commençais même à rêver de ma villa en Toscane et de mon tracteur-tondeuse Lamborghini. Mais ma conscience politique ne me laissait pas de répit. Même si je rêvais à des lendemains dorés, une petite voix me répétait incessamment : « Allons donc ! Qui est assez fou pour se fier au capitalisme - tôt au tard, ça va nous péter au nez -. Je me rendais bien compte que le « marché » était insensé, que tout ça repose sur des théories ridicules, des calculs absurdes et sur de l'air. Tôt au tard, je me disais, le château de cartes va s'effondrer et ça va nous tomber dessus. Maintenant que c'est derrière nous, je ne me sens plus aussi fier. C'est une chose de dire « je vous avais prévenu » et de s'en enorgueillir, et c'en est une autre d'avoir à ramasser le dégât.

Ce ne sont pas que nos REER qui sont en grande difficulté, mais tout le système, y compris nos caisses de retraite, l'un des piliers sur lesquels repose le mouvement syndical. Il s'avère que leur gestion n'était pas aussi conservatrice que nous ne l'aurions crû. Comment avons-nous pu en arriver là; que pouvons-nous faire pour remédier à la situation pour toutes les travailleuses et travailleurs canadiens qui triment dur et qui méritent mieux, des gens qui ont payé pendant 30 ou 40 ans pour construire une société meilleure non seulement pour eux-mêmes mais aussi pour les générations à venir et qui, aujourd'hui, risquent d'avoir un avenir pas mal moins rose ?

Les vraies questions tournent autour des moyens à prendre pour nous remettre tous sur la voie de la reprise. Il ne s'agit pas simplement de reprendre la route tracée par l'impitoyable capitalisme de marché dirigé par des marchands sans scrupules, mais d'emprunter celle qui mène à des lendemains réglémentés, plus inclusifs et meilleurs.

Qu'est-ce qui cloche avec notre système de revenu de retraite ?

Il faut d'abord examiner froidement notre système de revenu de retraite. Ce n'est qu'en 1965 qu'était finalement promulgué le régime public de retraite au Canada pour entrer en vigueur en janvier 1966. Je dis finalement parce que nous étions à la traîne de nombreux pays développés dans l'élaboration d'un régime public de retraite. Les premiers régimes de retraite remontent à l'époque de Bismarck en

Allemagne dans les années 1870 et ont constitué pendant près de 100 ans un aménagement d'une majorité de pays européens. Il est vrai que Bismarck avait à l'origine prévu la retraite à 70 ans sachant fort que très peu de travailleurs alors dépassaient 65 ans; le régime ne coûtait donc pas cher à l'état. Mais l'idée a fait son chemin et s'est améliorée avec le temps. Même les É-U ont mis sur pied un régime public de retraite dans la foulée du programme de sécurité sociale créé par le New Deal de Roosevelt dans les années 1930.

À sa création au Canada, le RPC - et son correspondant québécois le RRQ - devait marquer le début d'une nouvelle ère. Il était dit que ces deux régimes - le RPC et le RRQ - constituaient l'un des trois niveaux d'un système, le premier niveau étant la SV (Sécurité de la vieillesse) et le SRG (Supplément de revenu garanti) le deuxième, les RPC/RRQ (Régime de pension du Canada / Régie des rentes du Québec) et le troisième, les caisses de retraite privées au travail, les REER et l'épargne personnelle. La sécurité de la vieillesse qui, en somme, constitue dans sa plus grande partie le premier niveau, devenait universelle en 1951 avec une maigre prestation de 40\$ par mois (345 \$ en dollars de 2010) versée à tous les aînés de plus de 70 ans. Le RPC/RRQ, implanté en 1966, avait pour objectif de remplacer un maximum de 25 % du salaire moyen de l'industrie (le fameux ou plutôt l'infâme MGA - 47 200 \$ en 2010). Deux raisons expliquaient ce faible pourcentage. D'abord, parce qu'il y aurait croissance graduelle au cours des décennies à venir, mais aussi, et c'est là la raison la plus importante, parce qu'il était prévu que le troisième niveau (les caisses privées et l'épargne personnelle) apporterait le complément adéquat aux deux premiers niveaux (publics) et offrirait un revenu de retraite convenable à tous. Aucune de ces prévisions ne s'est réalisée. Le 2^e niveau (le RPC/RRQ) de ce système, transférable, universel, stable et efficace est resté relativement le même (en raison d'une indexation adéquate) pendant 50 ans.

Et à propos de ce troisième niveau ?

Presque toutes les caisses de retraite sont modérément ou très sérieusement sous-capitalisées. On menace soit de mettre fin aux caisses de retraite privées ou encore, et c'est une forte probabilité, de suivre la tendance étatsunienne en convertissant les caisses de retraite à prestations déterminées en caisses à cotisations déterminées dont les rendements sont autrement plus aléatoires.



Simon Berlin

Directeur adjoint, SEPB-Québec

Les études démontrent que les régimes à prestations déterminées à moyen ou à long terme performant mieux et offrent des prestations plus élevées que les régimes à cotisations déterminées.

Les congés de contribution des employeurs, les lois plafonnant la capitalisation à 110 % (pour des raisons purement fiscales) et les politiques d'investissement risquées comptent parmi les stratégies myopes qui ont seulement exacerbé le problème lorsque l'économie s'est mise à fléchir.

La réalité actuelle est source de vives complications, tant au plan de l'insuffisance des régimes publics qu'à celui des faiblesses du système privé.

Qui sont les victimes d'une protection insuffisante à la retraite ?

Un examen plus attentif dévoile des statistiques préoccupantes sur l'insuffisance de notre système privé de retraite à combler les besoins des femmes en matière de retraite. Pour le SEPB, dont les effectifs sont féminins à plus de 75 %, ces faits sont alarmants.

Entre 1991 et 2001, les retraitées touchaient un revenu de retraite équivalant à seulement 60 % du revenu de retraite d'hommes retraités. On comptait dès 2004 le double des retraitées que de retraités vivant sous le seuil de la pauvreté, soit 46 % de femmes seules ou veuves à la retraite. Statistique Canada révèle qu'en 2007, 26 % des femmes seules et 35 % des mères monoparentales de moins de 65 ans sont pauvres. Les femmes forment 60 % de la main-d'œuvre payée au salaire minimum; la « retraite dorée » est pour elles un bien avenir bien morne. Pour de nombreuses raisons : salaires moins élevés, accès plus restreint aux postes à temps plein et aux caisses de retraite privées, moins d'années sur le marché du travail et ainsi de suite, les femmes dépendent davantage des régimes de retraite publics que les hommes.

En 2009, la prestation maximale du RPC/RRQ s'élevait à 908,75 \$ par mois. La prestation mensuelle MOYENNE payée aux femmes au Canada était de seulement 391,29 \$. La moyenne pour les hommes - et il n'y a pas de quoi applaudir - s'élevait à 564,23 \$ (et à seulement 443,09 \$ au Québec).

De nos jours, une femme de 65 ans vivra jusqu'à l'âge de 88 ans, soit 4 ans de plus qu'un homme. La question est donc la suivante : comment une société



la bulle...

riche et moderne comme la nôtre peut assurer un revenu de retraite correct à nos aînés - hommes et femmes, et particulièrement à celles et à ceux qui ne bénéficient pas d'une caisse de retraite privée ou qui n'ont pas pu épargner assez ou dont le salaire n'est pas assez élevé ou qui ont peu ou aucun REER ? Même si on atteint le maximum, le RPC/RRQ ne paie que 25 % du maximum des gains assurables. En ajoutant la SV, on atteint le maximum de 38 % du MGA. Pour celles et ceux qui dépassent le MGA disons de 150 % (70 800 \$), ce pourcentage tombe à environ 25 % (le RPC/RRQ n'équivalant qu'à 17 % à peu près) du revenu avant la retraite et continue de chuter à mesure que le salaire augmente.

Il est largement accepté que le revenu de remplacement nécessaire pour assurer un revenu de retraite

plus ou moins stable équivaut à 70 % du revenu brut. J'irais même jusqu'à postuler qu'il n'est pas justifié d'augmenter le revenu de remplacement. Après tout, pourquoi les travailleurs qui ont payé toute leur vie pour réaliser une société meilleure ne pourraient-ils pas une fois à la retraite jouir pleinement des fruits de leur labeur - de pouvoir voyager (rappelez-vous cette villa en Toscane), de rester actifs, et d'avoir les moyens de payer leurs activités et faire face à leurs obligations familiales ?

Aujourd'hui, après deux ans de crise financière, devant le constat du mauvais rendement des caisses privées de retraite et des REER, la nécessité d'une réforme, de la modernisation et du rehaussement du système public de retraite sont devenus immensément prioritaires pour le mouvement syndical au

Canada. Cette impulsion pour une réforme que veut donner le mouvement syndical suppose un virage radical; arrêter de se fier principalement sur les régimes privés et miser sur un système public abordable, transférable, sécuritaire et meilleur.

Comment comparer ?

Les critiques de la droite qui sont contre la proposition du mouvement syndical sont légion. Ce sont pour la plupart ces mêmes génies économistes qui ont causé ou qui du moins cautionnent nos problèmes économiques. Ce sont ces mêmes gens qui font fortune à diriger (ou à ruiner) les caisses de retraite privées, les REER et les autres véhicules

financiers. Pensez-vous - je dis ça en passant — qu'ils puissent possiblement avoir tout intérêt à maintenir un système axé d'abord à nous faire investir toutes nos billes dans ce troisième et si risqué niveau ? Le RPC/RRQ nous coûte environ 0,5 % en frais de gestion; les REER et les caisses de retraite privées, entre 1 et 3 %. Le RPC/RRQ est un régime à prestations déterminées. Même aujourd'hui, il est certain qu'il pourra rencontrer ses obligations, et ce, jusqu'en 2075 ! Combien de caisses de retraite privées ou de REER peuvent prétendre la même chose ? Voyez plutôt : un investissement de 10 000 \$ à un taux composé de 5 % vaudra au bout de 30 ans 37 372 \$ avec des frais de gestion de 0,5 %, mais seulement 20 740 \$ avec des frais de gestion de 2,5 % (la moyenne des frais de gestion exigés par les fonds équilibrés canadiens est 2,6 %). Alors, posez-vous la question : Combien payez-vous en frais de gestion ?

Je me suis demandé comment nous (le Canada) nous comparons avec les autres pays (développés), aussi ai-je examiné les statistiques. Première surprise : nos voisins « socialistes » au sud. Les États-Unis, loin d'être le meilleur exemple, sont en fait bien en avance sur nous. La sécurité sociale (et sa plus grande portion - les prestations de retraite) a été créée en 1935 avec le New Deal. Bien qu'imparfaite, et constamment attaquée par la droite et qu'elle ait graduellement élevé l'âge normal de la retraite à 67 ans, elle comporte néanmoins des caractéristiques intéressantes. La déduction à la source pour la retraite totalise 12,4 % que l'employé et l'employeur se divisent également. Le maximum des gains assurables, et c'est là le point intéressant, a été fixé à 106 800 \$ - soit 2 fois et ½ notre maximum. Le calcul des prestations est une entreprise compliquée et tortueuse, mais la sécurité sociale en 2010 versait un maximum de 2 346 \$ par mois, et en moyenne, 1 153 \$.

Ici au Canada, les contributions totalisent 9,9 % des salaires de 3 500 \$ à 47 200 \$ par année.

Voici donc une idée radicale que j'emprunte aux progressistes des États-Unis. Pourquoi ne pas éliminer le montant plafond et mettre les riches à contribution à la hauteur de leur plein revenu - vous savez, cet argent gagné à spéculer l'immobilier, à diriger des banques d'investissement, à transférer des emplois au tiers-monde et à nous vendre de la pacotille en provenance de Chine ? Un individu gagnant 250 000 \$ par année paie moins de 0,9 % de son revenu au RPC/RRQ, et moins de 0,2 % si son revenu est de 1 000 000 \$. Ça vous semble juste ça ?

Les progressistes aux États-Unis prétendent que le plafond (de 106 800 \$) devrait être éliminé puisqu'il ne fait qu'aider les riches à éviter de payer leur juste part en fonction de leur revenu réel. Un rapport du Sénat étatsunien révèle que la simple élimination du plafond et la taxation de tous les revenus auraient pour conséquence de maintenir la caisse de la sécurité sociale en bonne santé financière indéfiniment.

Et que dire des pays d'Europe longtemps précurseurs du progrès social moderne ? La Suède, la favorite de tous les temps, exigeait en 2004 une contribution de 18,5 %. Le premier niveau (caisse de retraite publique) qui payait 53 % du dernier revenu et, avec le deuxième niveau (caisses en milieu de travail

couvrant un bon 90 % de la main-d'œuvre) s'élève à 68 %. L'épargne personnelle - on épargne bien en Suède- s'ajoute ensuite. Voici d'autres exemples : en Autriche, les cotisations frisent 23 % et le premier niveau a un taux de remplacement de 64 %; la Belgique demande 16,4 % en contributions et la pleine prestation du premier niveau public équivaut à un maximum de 60 % des revenus moyens avec une prestation maximale en 2005 de plus de 43 000 euros (environ 62 000 \$ cdn); en Finlande, les employeurs cotisent 21,6 % et les employés, entre 4,3 et 5,4 % sans maximum. La prestation de retraite du premier niveau équivaut à 57 %. En Allemagne, l'ancêtre des caisses de retraite modernes, une cotisation de 20 % est exigée et la caisse de retraite du premier niveau est de 43 %. Plus de 65 % des travailleurs sont couverts par des caisses de retraite privées régies par une très stricte réglementation.

En Grèce, où des émeutes se sont produites pour maintenir les rentes, les cotisations s'élèvent à 30 % et les prestations vont jusqu'à 105 % ! En Italie, les employeurs versent 23,8 % et les employés 8,9 %. Les prestations couvrent près de 80 % du revenu. Dans les Pays-Bas, les cotisations sont de 17,9 % et même si le premier niveau est modeste, au total,

incluant les caisses de retraite privées quasi-obligatoires dont bénéficient plus de 90 % de la main-d'œuvre, le taux de remplacement atteint 71 % en moyenne. En Espagne, les cotisations sont de 23,6 % pour les employeurs et de 4,7 % pour les employés avec un revenu de remplacement de 91 %.

La France, à elle seule, est un cas intéressant. De gigantesques manifestations ont malmené le gouvernement Sarkozy qui voulait s'attaquer aux caisses de retraite. L'âge de la retraite est, pour la plupart, fixé à 60 ans et les caisses de retraite publiques remplacent à presque 80 % les revenus d'avant la retraite. Le gouvernement de droite de Sarkozy tente de faire porter l'odieux de l'effondrement économique par les travailleurs qui n'en sont pas responsables. La réponse syndicale était sans équivoque : conserver le système que des générations ont mis à édifier. Comment ? En garantissant l'âge de la retraite et au moins 75 % des revenus d'avant la retraite par la création d'emplois, les hausses de salaires, une juste taxation des compagnies et la majoration des cotisations tout en offrant aux travailleurs dont les conditions de travail ont pour effet de menacer la longévité de leur vie une retraite possible à un âge inférieur. Des solutions existent disent les syndicats et les coupures n'en font pas partie. Des millions de gens, et pas seulement des syndiqués, sont descendus dans la rue, manif après manif. Il y avait des étudiants, des organismes communautaires et des citoyens ordinaires. Les sondages révèlent que 70 % de la population est contre les coupures à la caisse de retraite et le rehaussement de l'âge de la retraite.

La commission européenne déclarait dans son rapport de 2010 qu'en moyenne, la protection sociale avait coûté, en incluant la sécurité de la vieillesse et les soins de santé qui comptent pour 70 % des dépenses, environ 26,9 % du PIB en 2006

Les chiffres de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) pour la

même période démontrent que les cotisations à la caisse de retraite publique ont compté pour 12 % du PIB des pays européens. Par exemple, en Italie, la cotisation est de 14 %, en Autriche, 12,6 %, en France, 12,4 %, en Grèce, 11,5 %, en Allemagne 11,4 %, en Finlande, 8,4 %. Même en Turquie, elle est à 7,8 %. Le Canada ? Nous nous hissons à peine à un misérable taux de 4,1 %, bien en-dessous de la moyenne de 7,2 % de l'OCDE.



Des pays de l'OCDE, le Canada est celui où l'on dépend le plus des régimes privés de retraite et de l'épargne personnelle en matière de retraite, et on voit où cela nous a mené.

Nous sommes très loin derrière les autres pays développés en matière de retraite. Augmenter l'âge de la retraite n'est pas une panacée. Il y a une différence énorme entre ceux et celles qui sont assez riches pour vouloir continuer à travailler après 70 ans et ceux qui doivent continuer à travailler pour des raisons économiques ou parce que les gouvernements, au lieu d'améliorer la retraite, continuent d'augmenter l'âge de la retraite. On peut faire mieux au Canada.

Une réforme de la retraite pour tous

Ce n'est pas le moment d'avoir peur et de réduire les droits et les prestations. En 2009, la CSI (Confédération Syndicale Internationale) et les *Global Unions* publiait la *London Declaration* : « L'économie mondiale est en proie à une profonde crise qui a débuté en crise financière, s'est transformée en crise économique planétaire aux proportions catastrophiques pour les travailleurs et qui est en train de muter en une crise politique et sociale. » « C'est en mettant plus d'argent dans les poches des ménages à faible et moyen revenu que l'on stimulera l'économie. » et « que c'est le moment d'investir dans les gens. »

Visitez les sites Web du CTC au www.clc-ctc.ca et du COPE SEPB au www.copesepb.ca pour la soumission du SEPB au Parlement et voir ce que nous pouvons mieux faire.

Sources : soumission du COPE SEPB au Parlement, CTC, CCPA, rabble.ca, commondreams.com, OCDE, Agence de la sécurité sociale des É-U, CSI, Global Unions, Commission européenne-Eurostat, CGT, CFDT